

# INFORMATIONS SANITAIRES

7 juillet 1995

Vol. 8 - N° 24

## Sommaire

Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique	69
Maladie de Newcastle aux Pays-Bas	71
Fièvre aphteuse en Russie	71
Maroc : recouvrement du statut de pays indemne de peste équine	72

## STOMATITE VÉSICULEUSE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Synthèse du texte de deux télécopies reçues les 29 et 30 juin 1995 du Docteur L.J. King, administrateur adjoint du Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire, ministère de l'agriculture, Washington :

S. R. - 2 N° 4

**Date finale de la période du rapport précédent :** 22 juin 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [22], 62).

**Date finale de la période du présent rapport :** 30 juin 1995.

**Date présumée de l'infection primaire :** 29 avril 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** cinquante-six (56).

**Identification géographique des nouveaux foyers :** Etat du Nouveau Mexique, à l'exception du foyer n° 50/95, apparu dans l'Etat de l'Arizona :

- 38/95. Bosque Farms, comté de Valencia
- 39/95. Los Lunas, comté de Valencia
- 40/95. Belen, comté de Valencia
- 41/95. San Acacia, comté de Socorro
- 42/95. Los Lunas, comté de Valencia
- 43/95. Corrales, comté de Sandoval
- 44-45/95. Albuquerque, comté de Bernalillo
- 46/95. Belen, comté de Valencia
- 47/95. Bosque Farms, comté de Valencia
- 48/95. Belen, comté de Valencia
- 49/95. Albuquerque, comté de Bernalillo
- 50/95. Taylor, comté de Navajo
- 51/95. Gila, comté de Grant
- 52/95. Bosque, comté de Valencia
- 53/95. Belen, comté de Valencia
- 54/95. Veguita, comté de Valencia
- 55/95. Corrales, comté de Sandoval
- 56/95. Albuquerque, comté de Bernalillo.

### Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
38/95	equ	1	1	0	0	0
	cap	1	0	0	0	0
39/95	equ	6	3	0	0	0

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
40/95	equ	1	1	0	0	0
41/95	bov	21	2	0	0	0
42/95	equ bov	9 9	2 0	0 0	0 0	0 0
43/95	equ	30	7	0	0	0
44/95	equ	1	1	0	0	0
45/95	equ	2	1	0	0	0
46/95	bov	10	1	0	0	0
47/95	equ	3	2	0	0	0
48/95	equ	1	1	0	0	0
49/95	equ	3	3	0	0	0
50/95	equ	5	5	0	0	0
51/95	equ	4	2	0	0	0
52/95	equ	1	1	0	0	0
53/95	equ	3	2	0	0	0
54/95	equ	3	3	0	0	0
55/95	equ	11	1	0	0	0
56/95	equ	7	2	0	0	0

**Commentaires concernant l'effectif atteint :**

- Le virus a été isolé chez des bovins des foyers n° 41/95 et 46/95. Tous les bovins atteints étaient des bovins de boucherie.
- Le foyer n° 42/95 contient des chevaux et des bouvillons élevés pour des rodéos.
- Le foyer n° 43/95 est un établissement d'entraînement comptant diverses races de chevaux.

**Commentaires relatifs au diagnostic :** à ce jour, 145 exploitations ont fait l'objet d'une enquête :

- 56 sont considérées comme infectées ;
- 67 sont considérées comme indemnes ;
- pour 22 d'entre elles, les résultats ne sont pas encore connus.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :** le foyer n° 50/95 est le premier confirmé en-dehors de l'Etat du Nouveau Mexique. Dans ce foyer, cinq chevaux se sont révélés positifs à l'épreuve de fixation du complément. Aucun animal n'est récemment entré ou sorti de ce foyer.

La plupart des exploitations atteintes sont situées à proximité du Rio Grande ou des canaux d'irrigation alimentés par le fleuve, où il y avait une forte concentration d'insectes. La maladie ne semble pas s'être propagée à la faveur de déplacement d'animaux ou de contacts à travers les clôtures. L'hiver dernier était doux, le printemps est arrivé plus tôt que d'habitude. Des études sur les vecteurs sont en cours.

**Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :** outre les mesures décrites dans les précédents rapports, une zone de protection de 32 kilomètres de large a été établie le long du Rio Grande, depuis Bernalillo jusqu'à 130 kilomètres au sud de Socorro. Toutes les manifestations, et tous les déplacements d'animaux vers ou à partir des zones de protection sont interdits.

## MALADIE DE NEWCASTLE AUX PAYS-BAS

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 30 juin 1995 du Docteur C.C.J.M. van der Meijs, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et de la pêche, La Haye :

S. R. - 1

**Nature du diagnostic :** de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 21 juin 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** un (1).

**Identification géographique du foyer :** Laren (52° 15' N - 5° 14' E), province de Hollande-Septentrionale.

**Commentaires concernant l'effectif atteint :** oiseaux d'agrément (le foyer comptait 20 canards et 10 poules).

**Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour :** abattage sanitaire ; des recherches sur l'origine de la maladie sont en cours.

\*  
\* \*

## FIÈVRE APHTEUSE EN RUSSIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 5 juillet 1995 du Docteur V.M. Avilov, chef des Services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Moscou :

S. R. - 2 N° 1

**Date finale de la période du rapport précédent :** 19 juin 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [22], 61).

**Date finale de la période du présent rapport :** 4 juillet 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** un (1).

**Identification géographique du foyer :** ferme collective "Petrovskoye", établissement Litkarino, circonscription de Luberetskiy, région de Moscou.

**Derniers détails relatifs au foyer :**

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1/95	sui	5 720	...	180	5 540	0

**Commentaires concernant l'effectif atteint :** porcelets âgés de 0 à 2 mois.

**Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause :** virus de type O<sub>1</sub>.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :** des recherches sont en cours pour déterminer l'origine du foyer.

**Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour :** abattage sanitaire avec incinération des carcasses ; mise en interdit du foyer ; vaccination des bovins, ovins, caprins et porcins de la région de Moscou ; vaccination des bovins autour de la région de Moscou.

## MAROC : RECOUVREMENT DU STATUT DE PAYS INDEMNE DE PESTE ÉQUINE

*Texte d'une télécopie reçue le 6 juillet 1995 du Docteur A. Tber, directeur de l'élevage et des Services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole :*

Conformément aux dispositions du *Code zoo-sanitaire international* de l'OIE, notamment l'article 2.1.11.2 relatif au recouvrement du statut de pays indemne de peste équine, le Royaume du Maroc remplit l'ensemble des conditions lui permettant de recouvrir son statut de pays indemne de peste équine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995. Par conséquent, les mesures concernant la restriction des mouvements d'équidés (importation et séjour temporaire au Maroc, exportation, etc.) ont été levées à partir de cette date

La documentation démontrant que toutes les conditions exigées ont été satisfaites, a été déposée à l'OIE à l'occasion de la tenue de la 63<sup>e</sup> Session générale.

Note du Bureau central : une copie de cette documentation (en français) peut être transmise à tout Délégué auprès de l'OIE qui en ferait la demande.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.